

# Habilitation Electrique

Recyclage BS BE HE manoeuvre HTA



## PUBLIC

Personnel non électricien en charge de petite maintenance d'ordre électrique (changement d'ampoules, ouverture armoire électrique, changement de fusible..)

## PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

- Avoir déjà suivi l'habilitation électrique de même niveau depuis moins de 3 ans
- Admission après positionnement téléphonique et réception bulletin d'inscription
- Accessible aux personnes en situation de handicap

## Durée

10 heures

## FINANCEMENT ET STATUT

- **Exploitants agricoles** : prise en charge intégrale par VIVEA
- **Salariés agricoles** : formation gratuite (prise en charge catalogue Ocapiat)
- **Autres salariés** : Prise en charge selon OPCO

**TARIF PAR DEVIS SUR DEMANDE**

## Objectifs de la formation

- Permettre au personnel de connaître le contexte réglementaire et technique du risque électrique
- Savoir effectuer en sécurité des travaux électriques au voisinage des installations électriques sous tension
- Savoir réaliser des manoeuvres de sectionneurs électriques dans les locaux électrique BT et HTA en toute sécurité
- Accomplir des interventions de remplacement et de raccordement sur des installations et des équipements électriques en BASSE TENSION

## Contenu

- Mettre hors service un équipement électrique
- Effectuer en toute sécurité des manoeuvres d'exploitation d'ordre électrique en BT (réarmement de disjoncteurs)
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique, des risques présentés par les installations et équipements BT et HTA
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux manoeuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques en BT et HT
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation BS, BE et HE manoeuvre HTA.

## Compétences visées

Acquisition de compétences techniques et de sécurité

## Certification délivrée

- Habilitation électrique Electricien Bs / BE et HE manoeuvre HTA
- Attestation de formation

**Chaque participant doit renouveler son habilitation tous les 3 ans.  
Une vérification des acquis doit être effectuée tous les ans.**



## Maison Familiale Rurale

2 Place Sainte Quitterie - 40800 AIRE SUR ADOUR  
Tél : 05 58 71 70 70

mfr.aire@mfr.asso.fr  
www.mfr-aire.fr